

# TITRE PROFESSIONNEL CONDUCTEUR DU TRANSPORT EN COMMUN SUR ROUTE (ACCÈS PAR VOIE DE LA FORMATION 1A) (EN PRÉSENTIEL)

Réf de l'action : ECF T331 PR indice 03 du 29/06/2021 -

## OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de réaliser en sécurité un transport de personnes à l'aide d'un véhicule de transport en commun.

## PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant effectuer dans le cadre professionnel du transport de voyageurs avec un véhicule relevant de la catégorie D, à partir de 21 ans et obtenir une qualification professionnelle,
- Être titulaire du permis B en cours de validité,
- Être âgé d'au moins 21 ans,
- Comprendre, savoir lire et écrire le français,
- Satisfaire à l'Evaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECAP),
- Avoir été reconnu apte lors d'une visite auprès d'un médecin agréé (ou de la commission médicale des permis de conduire selon les cas),
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

## AVERTISSEMENT

Cette formation dispose que d'un bloc de compétence ; elle est accessible par la voie de la formation, ou par la Validation des Acquis de l'Expérience (nous contacter). À l'issue de la formation, les titulaires pourront accéder aux emplois de Conducteur d'autobus ou d'autocar affecté à des services réguliers urbains, interurbains, départementaux, régionaux, services librement organisés (SLO) et internationaux ou de Conducteur affecté à des services de transport scolaire (CPS).

À l'issue de la formation et en cas de réussite ; le titulaire pourra continuer sur une formation passerelle marchandises.

## MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 15 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

## PROGRAMME/CONTENU

- Réaliser en sécurité un transport de personnes avec un véhicule de transport en commun,
- Appliquer les consignes d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun,
- Conduire et manœuvrer en sécurité tout type de véhicule de transport en commun,
- Accueillir et renseigner la clientèle dans le cadre d'un transport en commun,
- Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre d'un transport en commun,
- Prévenir les risques, mettre en œuvre ou appliquer les procédures en cas de situation difficile, incident ou accident dans le cadre d'un transport en commun,
- Détecter et localiser un dysfonctionnement et renseigner les services concernés au cours d'un transport en commun.

## MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

## MOYENS HUMAINS

- Formateur référent issue du secteur du transport ayant minimum 3 ans d'expérience dans la conduite et/ou l'exploitation,
- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » mention Groupe Lourd ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité,
- Personne en charge des relations avec le stagiaire :

## METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Aires d'évolution spécialement aménagées,
- Gabarit et espace simulant l'arrêt de Bus,
- Véhicule de transport en commun équipé d'une plateforme pour l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR),
- Fauteuil pour personne à mobilité réduite, dispositif d'attache réglementaire,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires :

## MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Le suivi des acquis est réalisé tout au long de la formation à l'aide des Evaluations en Cours De Formation (ECdF).
- La session d'examen est validée par un jury de profession sur la base d'un dossier composé de :
  - Des résultats de la mise en situation professionnelle complétés d'un entretien technique,
  - Des résultats des évaluations réalisées en cours de formation (ECdF),
  - Du dossier professionnel (DP),
  - De l'entretien final,
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

## SANCTION VISEE

- Titre Professionnel de Conducteur de transport en commun sur route. Ce titre de niveau 3 (RNCP) est délivré par le Ministère du travail. Il donne par équivalence : le permis D (sans restriction), la qualification initiale de conducteur routier (attestée par la CQC).
- La détention de ce titre professionnel permet en outre d'exercer le métier à partir de 21 ans.
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code RNCP : 31085.

Organisme agréé Cf site [www.mendiboure-formation.fr](http://www.mendiboure-formation.fr) de l'Agence.

## EFFECTIFS

- 

## HORAIRES

- Cf. site [www.mendiboure-formation.fr](http://www.mendiboure-formation.fr) de l'agence.

## DUREE DE LA FORMATION

- 

